

**Rapport statistique sur les prestataires  
du programme d'assistance-emploi**

**AVRIL 2006**

(version corrigée)

Adresse internet

[www.mess.gouv.qc.ca/statistiques](http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques)

Responsables de la production

Adèle Allen-Léonard et Francis Crépeau

(418) 643-1246

Responsable des demandes de statistiques

Rémi Nadeau

(418) 643-7311

[remi.nadeau@mess.gouv.qc.ca](mailto:remi.nadeau@mess.gouv.qc.ca)

Secteur Statistique

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale

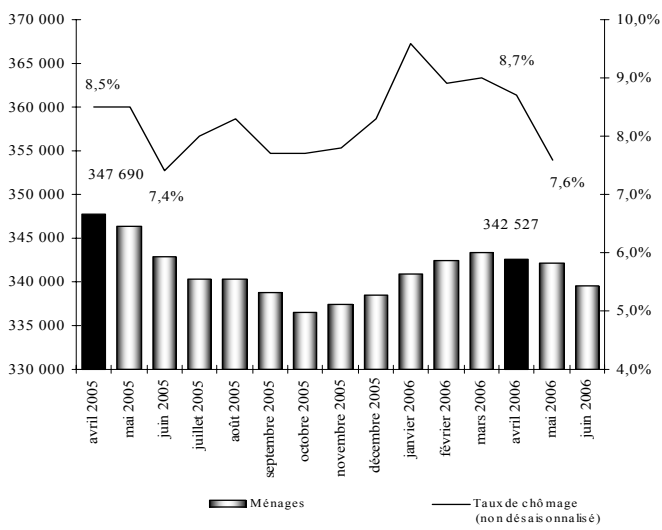
425, St-Amable, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec)

G1R 4Z1

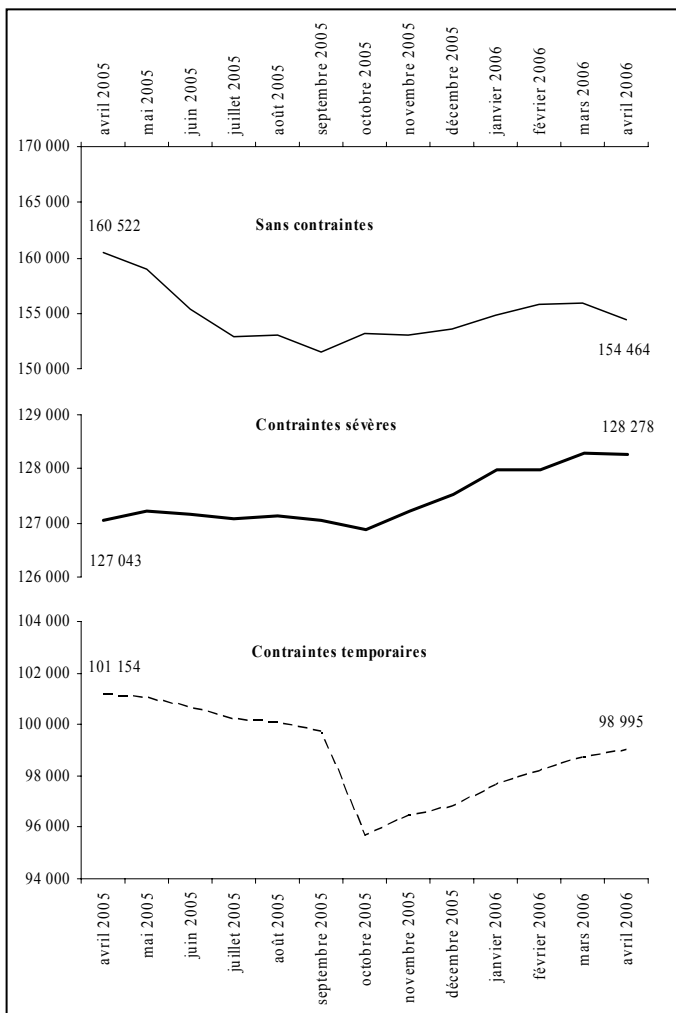
**FAITS SAILLANTS SUR LES MÉNAGES ET LES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI**  
*Données officielles d'avril 2006 et estimations jusqu'en juin 2006*

**On dénombre 342 527 ménages prestataires du programme d'assistance-emploi en avril 2006 et l'estimation pour juin 2006 est de 339 500.**



**Estimations pour juin 2006 :**

- Entre mai et juin 2006, l'estimation présente une diminution de 2 600 ménages prestataires de l'assistance-emploi, cette variation étant inférieure à celle observée au cours de la même période l'année dernière (- 3 474 ménages). L'estimation de juin 2006 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1<sup>er</sup> juin 2006 par rapport au 1<sup>er</sup> mai 2006 (↓ 2 238 chèques).
- Cette évolution du nombre mensuel de ménages se traduit par une baisse estimée de 4 200 prestataires (baisse de 3 400 adultes et de 800 enfants) entre mai et juin 2006.



**Adultes prestataires**

	Avril 2006 Nombre	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	154 464	- 3,8 %
Contraintes temporaires	98 995	- 2,1 %
Sous-total (aptés au travail) : (Sans contr. + contr. temporaires)	253 459	- 3,1 %
Contraintes sévères	128 278	+ 1,0 %

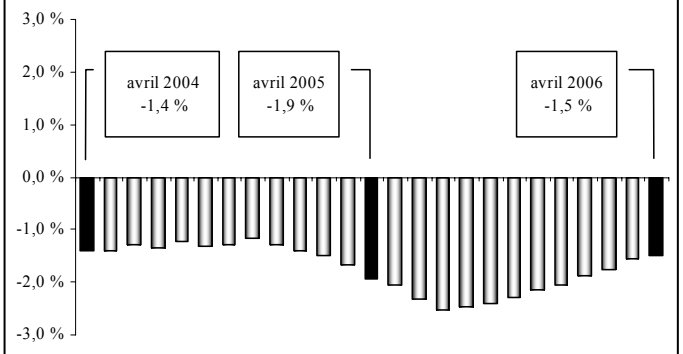
**Comparaison entre avril 2006 et avril 2005:**

- En avril 2006, on compte 342 527 ménages présents à l'assistance-emploi, ce qui représente 5 163 ménages de moins (↓ 1,5 %) que l'année précédente. Cette baisse est inférieure à celle observée en avril 2005 (↓ 1,9 %).
- En avril 2006, il y a 381 737 adultes (↓ 6 982 ou ↓ 1,8 %) et 123 026 enfants (↓ 4 181 ou ↓ 3,3 %).
- En avril 2006, on dénombre 504 763 prestataires, soit 11 163 de moins qu'à pareille date l'an dernier (↓ 2,2 %). Cette baisse annuelle est inférieure à celle observée en avril 2005 (↓ 2,9 %).
- En avril 2006, l'aide moyenne versée est de 679,78 \$, l'aide totale versée se chiffant à 232,9 millions de dollars (↑ 1,2 millions ou ↑ 0,5 %).

**Observation du taux de chômage :**

- Entre mai 2005 et mai 2006, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a diminué, passant de 8,5 % à 7,6 % pour les deux mois de référence. Par ailleurs, on constate une augmentation de quelque 91 100 emplois par rapport à mai 2005.

**Entre avril 2005 et avril 2006, le nombre de ménages du programme d'assistance-emploi a diminué de 1,5 %.**

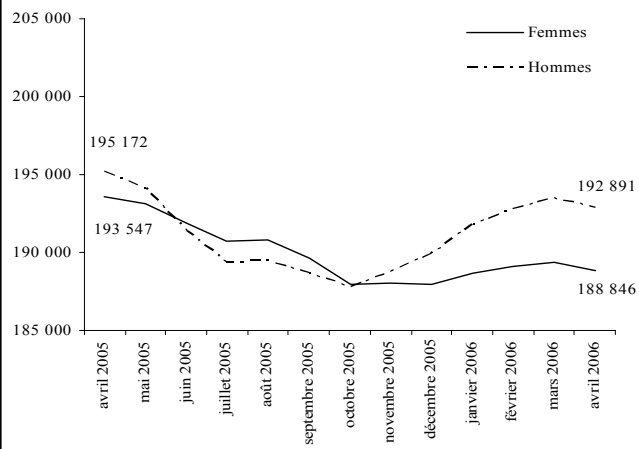


**Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en avril 2006 :**

- Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes **sans contraintes** a diminué de 6 058 (de 160 522 à 154 464 ou ↓ 3,8 %).
- On compte 128 278 adultes prestataires avec **contraintes sévères** à l'emploi, ce nombre étant supérieur à celui d'avril 2005 (↑ 1 235 adultes ou ↑ 1,0 %).
  - Comparativement aux autres types de contraintes à l'emploi, la plus grande stabilité du nombre de personnes avec **contraintes sévères** par rapport à l'an dernier s'explique notamment par le vieillissement de la population québécoise ainsi que par leur forte rétention au programme d'assistance-emploi. La durée moyenne de présence cumulative à l'assistance-emploi des adultes avec contraintes sévères, qui s'établit à près de 18 ans (214,7 mois), est largement supérieure à celle des autres adultes. Les personnes avec contraintes temporaires ont, quant à elles, une durée moyenne de présence cumulative de plus de 10 ½ ans (128,5 mois), alors que les adultes sans contraintes ont une durée moyenne de plus de 9 ans (110,0 mois).
- Les adultes avec **contraintes temporaires** – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une baisse de 2,1 % depuis un an (de 101 154 à 98 995).
  - La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et octobre 2005, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1<sup>er</sup> octobre.
- Entre avril 2005 et avril 2006, on observe une diminution de 3,1 % du nombre d'adultes avec **contraintes temporaires ou sans contraintes (aptés au travail)**, les données passant de 261 676 à 253 459 adultes.

**PROFILS SPÉCIFIQUES DES FEMMES, FAMILLES MONOPARENTALES,  
ADULTES DE MOINS DE 30 ANS ET ADULTES NÉS HORS DU CANADA**  
*Données officielles d'avril 2006*

En avril 2006, on dénombre 188 846 femmes prestataires du programme d'assistance-emploi, comparativement à 193 547 femmes et 195 172 hommes en avril 2005.



**Adultes prestataires**

	% Femmes	% Hommes
Avril 2005	49,8 %	50,2 %
Avril 2006	49,5 %	50,5 %
Taux de variation annuelle	-2,4 %	-1,2 %

**Situation des jeunes âgés de moins de 30 ans en avril 2006 :**

- On dénombre 73 137 jeunes âgés de moins de 30 ans. Ils représentent 19,2 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme d'assistance-emploi.
- Entre avril 2005 et avril 2006, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 30 ans a diminué de 2 188 (↓ 2,9 %).
  - Chez les moins de 25 ans, on dénombre 38 090 adultes prestataires, soit une baisse annuelle de 1 496 jeunes adultes (↓ 3,8 %). Ces derniers représentent, en avril 2006, 10,0 % de l'ensemble des adultes prestataires.
  - 46,4 % des jeunes âgés de moins de 25 ans à l'assistance-emploi présentent des contraintes à l'emploi (temporaires ou sévères). Parmi eux, 50,4 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 49,1 % invoquent des problèmes temporaires ou sévères liés à la santé.

**Situation des familles monoparentales en avril 2006 :**

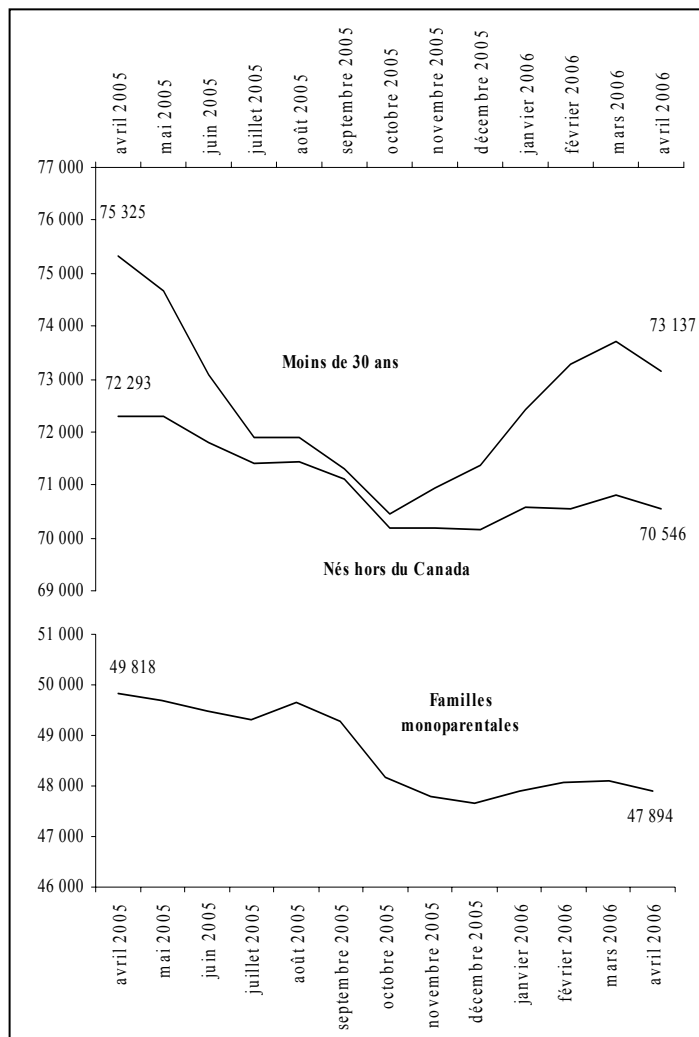
- On compte 47 894 familles monoparentales. Les chefs de ces familles représentent, en avril 2006, 12,5 % de l'ensemble des adultes.
- En un an, soit entre les mois d'avril 2005 et avril 2006, le nombre de familles monoparentales a diminué de 1 924 (↓ 3,9 %).
- La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages diminue légèrement, passant de 14,3 % en avril 2005 à 14,0 % en avril 2006.
- 49,1 % des chefs de familles monoparentales à l'assistance-emploi présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (78,7 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

**Situation des adultes nés hors du Canada en avril 2006 :**

- On compte 70 546 adultes nés hors du Canada, soit une diminution de 2,4 % par rapport à l'an dernier (↓ 1 747 adultes).
  - La proportion qu'ils représentent parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme d'assistance-emploi a légèrement diminué, passant de 18,6 % à 18,5 %.
- 74,3 % des adultes prestataires nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 25,7 % de l'ensemble des adultes prestataires nés hors du Canada.

**Situation des femmes en avril 2006 :**

- Les femmes représentent 49,5 % de l'ensemble des adultes prestataires en avril 2006.
  - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 51,5 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
- Depuis quelques années, le nombre de femmes prestataires diminue toujours plus rapidement que le nombre d'hommes. Il en résulte qu'en avril 2006, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes. Effectivement, 49,5 % des adultes prestataires sont des femmes et 50,5 % des hommes. On constate une baisse de 2,4 %, entre avril 2005 et avril 2006, du nombre de femmes prestataires, alors que chez les hommes, cette diminution s'établit à 1,2 %.
- Des 188 846 femmes prestataires du programme d'assistance-emploi en avril 2006 :
  - 32,7 % n'ont aucune contrainte à l'emploi ;
  - 34,0 % ont des contraintes temporaires ;
  - 33,3 % ont des contraintes sévères à l'emploi.
- Les principales raisons de contraintes temporaires chez les 64 222 femmes prestataires concernées sont, dans l'ordre :
  - 45,2 % pour enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou grossesse ;
  - 37,4 % en raison de l'âge (55 ans et plus) ;
  - 13,1 % pour motifs de santé.



	Avril 2005	Avril 2006	Taux de variation annuelle
Adultes de moins de 30 ans	75 325	73 137	- 2,9 %
Jeunes de moins de 25 ans	39 586	38 090	- 3,8 %
Familles monoparentales	49 818	47 894	- 3,9 %
Adultes nés hors du Canada	72 293	70 546	- 2,4 %
TOTAL des adultes	388 719	381 737	- 1,8 %

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLEAU 1</b>	<b>PAGE</b>
Évolution de la population prestataire et du montant des allocations versées aux ménages du programme d'assistance-emploi, avril 2005 à juin 2006.....	1-2
Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale et le type de résidence.....	1-2
Nouvelles admissions au programme d'assistance-emploi.....	1-2
Clientèle supplémentée selon la source du revenu.....	1-2
Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la région.....	1-2
<b>TABLEAU 2</b>	<b>PAGE</b>
Évolution du nombre d'adultes prestataires du programme d'assistance-emploi selon le type de clientèle, avril 2005 à avril 2006.....	3-4
Répartition des adultes du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale, le sexe, l'âge, la scolarité, la durée de présence et le type de contrainte à l'emploi.....	3-4
Répartition des adultes du programme d'assistance-emploi selon la région.....	3-4
NOTES RELATIVES AUX TABLEAUX.....	5
LEXIQUE.....	6

Tableau 1

**Évolution de la population prestataire et du montant des allocations versées aux ménages du programme d'assistance-emploi, 2005-2006 et 2006-2007**

	Nombre de ménages	Taux de variation annuelle	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Nombre de prestataires	Taux de variation annuelle	Prestation moyenne versée	Prestations totales versées (milliers)
<b>Nombre de dossiers actifs<sup>1</sup> au programme d'assistance-emploi</b>								
<b>moyenne 2004-2005</b>	<b>348 687</b>	<b>-1,4 %</b>	<b>390 723</b>	<b>130 516</b>	<b>521 239</b>	<b>-2,3 %</b>	<b>667,11 \$</b>	<b>232 612,8 \$</b>
avril 2005	347 690	-1,9 %	388 719	127 207	515 926	-2,9 %	666,33 \$	231 676,1 \$
mai 2005	346 407	-2,0 %	387 251	126 944	514 195	-3,0 %	666,49 \$	230 877,8 \$
juin 2005	342 933	-2,3 %	383 201	126 080	509 281	-3,3 %	667,00 \$	228 737,3 \$
juillet 2005	340 375	-2,5 %	380 125	125 261	505 386	-3,5 %	667,73 \$	227 280,0 \$
août 2005	340 329	-2,5 %	380 240	126 574	506 814	-3,5 %	690,79 \$	235 094,6 \$
septembre 2005	338 828	-2,4 %	378 347	125 354	503 701	-3,3 %	668,69 \$	226 572,4 \$
octobre 2005	336 562	-2,3 %	375 786	123 193	498 979	-3,1 %	668,41 \$	224 959,9 \$
novembre 2005	337 499	-2,1 %	376 736	122 252	498 988	-3,0 %	668,29 \$	225 546,1 \$
décembre 2005	338 532	-2,1 %	377 890	122 322	500 212	-2,8 %	669,06 \$	226 497,7 \$
janvier 2006	340 893	-1,9 %	380 485	123 033	503 518	-2,6 %	679,92 \$	231 780,4 \$
février 2006	342 378	-1,8 %	381 921	123 481	505 402	-2,4 %	679,42 \$	232 619,1 \$
mars 2006	343 337	-1,5 %	382 857	123 683	506 540	-2,2 %	681,29 \$	233 910,8 \$
<b>moyenne 2005-2006</b>	<b>341 314</b>	<b>-2,1 %</b>	<b>381 130</b>	<b>124 615</b>	<b>505 745</b>	<b>-3,0 %</b>	<b>672,78 \$</b>	<b>229 629,3 \$</b>
avril 2006	342 527	-1,5 %	381 737	123 026	504 763	-2,2 %	679,78 \$	232 844,7 \$
(e) mai 2006	342 100	-1,2 %	381 000	122 900	503 900	-2,0 %	676,00 \$	231 259,6 \$
(e) juin 2006	339 500	-1,0 %	377 600	122 100	499 700	-1,9 %	676,00 \$	229 502,0 \$
juillet 2006								
août 2006								
septembre 2006								
octobre 2006								
novembre 2006								
décembre 2006								
janvier 2007								
février 2007								
mars 2007								
(e) <b>moyenne 2006-2007</b>	<b>341 376</b>		<b>380 112</b>	<b>122 675</b>	<b>502 788</b>		<b>677,27 \$</b>	<b>231 202,1 \$</b>

(e) : estimations

**Répartition de la population du programme d'assistance-emploi selon la situation familiale et le type de résidence, avril 2006**

	Proportion				Proportion			
<b>En avril 2006</b>	<b>342 527</b>	<b>100 %</b>	<b>381 737</b>	<b>123 026</b>	<b>504 763</b>	<b>100 %</b>	<b>679,78 \$</b>	<b>232 844,7 \$</b>

Secteur Statistique, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, MESS, juin 2006.









## Notes relatives aux tableaux 1 et 2

### Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
3. Désignent le nombre de demandes de prestations d'assistance-emploi acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation. À partir d'avril 2006, la réduction du nombre de mois de délais avant de qualifier les statistiques d'officielles entraîne une baisse du nombre de nouvelles admissions.
4. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
5. Dénombre les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
6. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
7. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

### Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».
3. Comprend les personnes qui s'occupent d'une personne en perte d'autonomie, les responsables d'un foyer d'accueil, les personnes placées en résidence d'accueil et les personnes réfugiées dans une maison pour victimes de violence.
4. Personnes ayant atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contraintes temporaires »).
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
8. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

## Définitions des termes utilisés dans le rapport

### Adulte

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

### Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'assistance-emploi.

### Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre du programme d'assistance-emploi aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

### Aide financière accordée

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'assistance-emploi, prestations d'APPORT, etc.).

### Allocation d'aide à l'emploi

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

### Allocation mixte

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Avant octobre 1999, les familles comptabilisées dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme Soutien financier dont les deux adultes sont admis à Soutien financier;
- les dossiers actifs du programme Soutien financier composés d'un adulte admis à Soutien financier et d'un adulte classé apte non disponible;
- les dossiers actifs du programme APTE dont les deux adultes sont classés non disponibles.

### Allocation pour contraintes sévères à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille démontre, par la production d'un rapport médical, que son état physique ou mental est, de façon significative, déficient ou altéré pour une durée vraisemblablement permanente ou indéfinie et que, pour cette raison et compte tenu de ses caractéristiques socio-professionnelles, il présente des contraintes sévères à l'emploi l'empêchant de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs dont l'adulte seul qui compose le ménage est admis à Soutien financier;
- les dossiers actifs composés d'un adulte admis à Soutien financier et d'un adulte du programme APTE classé non participant ou participant.

### Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du programme d'assistance-emploi lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme APTE dont l'adulte seul qui compose le ménage est classé non disponible;
- les dossiers actifs du programme APTE classés mixtes composés d'un adulte classé non disponible et d'un adulte classé non participant ou participant.

### Allocation reconnue

Aide financière versée par un tiers (personne, association, société ou organisme) à un prestataire du programme d'assistance-emploi et reconnue à titre d'allocation d'aide à l'emploi ou d'allocation de soutien.

### Clientèle

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'assistance-emploi, prestataire d'APPORT, etc.).

### Clientèle supplémentée

Tout adulte bénéficiant d'une prestation d'assistance-emploi et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des allocations reconnues, des revenus de subventions salariales, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

### Conjoint d'étudiant

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

### Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

### Données officielles

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant trois mois.

### Durée de présence consécutive (sans interruption)

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

### Durée de présence cumulative

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'assistance-emploi au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

### Enfant à charge

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée.

### Estimations

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires de l'assistance-emploi.

### Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

### Nés hors du Canada

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

### Nouvelles admissions

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour à l'aide sociale.

### Prestataire

Personne dont la subsistance est assurée par la sécurité du revenu. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

**Prestation de base**

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple. Avant octobre 1999, les ménages comptabilisés dans cette catégorie regroupent les situations suivantes :

- les dossiers actifs du programme APTE dont l'adulte seul qui compose le ménage est classé non participant ou participant;
- les dossiers actifs du programme APTE, classés mixtes et composés d'adultes classés participants et non participants seulement.

**Prestation de base Hébergés**

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale.

**Prestation versée**

Aide financière de l'assistance-emploi qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus, la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides, les sanctions et le partage du logement. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre du programme d'assistance-emploi. La Direction du budget et des opérations financières du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

**Programme d'assistance-emploi**

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes capables de travailler, à les inciter à entreprendre ou à poursuivre des démarches d'intégration ou de réintégration en emploi et à les soutenir pendant ces démarches. Il vise également à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent certaines contraintes à l'emploi (sévères ou temporaires).

**Revendicateurs du statut de réfugié**

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada.

**Scolarité**

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

**Type de contrainte à l'emploi**

Les prestataires de l'assistance-emploi sont identifiés selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

- Les adultes sans contraintes sont les adultes qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi, temporaire ou sévère.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
  - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
  - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
  - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
  - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
  - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
  - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
  - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
  - elles sont placées en résidence d'accueil;
  - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux;
  - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.
- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.

Avant octobre 1999, les adultes prestataires sans contraintes regroupent les adultes aptes participants ou non participants, alors que les adultes avec contraintes temporaires sont représentés par les adultes aptes non disponibles. Quant aux adultes avec contraintes sévères, ils regroupent les adultes admis à Soutien financier ainsi que les adultes hébergés.

Depuis octobre 1999, les adultes hébergés sont distribués selon le type de contrainte qu'ils présentent.